

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 31 du 20 juin 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 2

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 29 mars 2006 fixant la liste des spécialités ou emplois éligibles à une prime d'attractivité modulable attribuée aux militaires non officiers servant sous contrat.

Du 27 février 2014

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service des statuts et de la réglementation des ressources humaines militaires et civiles ; sous-direction de la fonction militaire.*

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 29 mars 2006 fixant la liste des spécialités ou emplois éligibles à une prime d'attractivité modulable attribuée aux militaires non officiers servant sous contrat.

Du 27 février 2014

NOR D E F P 1 4 5 0 8 5 2 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 31 octobre 2012 (BOC N° 55 du 21 décembre 2012, texte 5).

Texte modifié :

Arrêté du 29 mars 2006 (BOC/PP 17, 2006, texte 5 ; BOEM 520-0.3) modifié.

Référence de publication : BOC n° 31 du 20 juin 2014, texte 2.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 97-440 du 24 avril 1997 modifié, relatif au régime des primes d'engagement attribuées aux militaires non officiers servant sous contrat ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2006 modifié, fixant la liste des spécialités et emplois éligibles à une prime d'attractivité modulable attribuée aux militaires non officiers servant sous contrat,

Arrête :

L'arrêté du 29 mars 2006 est modifié comme suit :

Art. 1er. À l'article 1er. ; « Table 2. Marine. ».

Remplacer : «

SPÉCIALITÉS OU EMPLOIS.		COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA PRIME VERSÉE AU TITRE DE L'ENGAGEMENT INITIAL.
CODIFICATION.	DOMAINE DE SPÉCIALITÉ.	
MOOPSNAV	Matelot opérations navales	2
MOMAINAE	Matelot de maintenance aéronautique	2
PLONG	Plongeur démineur	2
DETEC	Détecteur	1
CONTA	Contrôleur d'aéronautique	1
AVION	Avionique	1
MEARM	Mécanicien d'armes	1
PORTE	Porteur	1
DEASM	Détecteur anti-sous-marin	1
ELARM	Électronicien d'armes	1

» ;

Par : «

SPÉCIALITÉS OU EMPLOIS.		COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA PRIME VERSÉE AU TITRE DE L'ENGAGEMENT INITIAL.
CODIFICATION.	DOMAINE DE SPÉCIALITÉ.	
MOOPS	Matelot opérations navales	2
MOMAINAE	Matelot de maintenance aéronautique	2
PLONG	Plongeur démineur	2
MOPOMPI	Matelot pompier	1
DETEC	Détecteur	1
CONTA	Contrôleur d'aéronautique	1
AVION	Avionique	1
MEARM	Mécanicien d'armes	1
PORTE	Porteur	1
DEASM	Détecteur anti-sous-marin	1
ELARM	Électronicien d'armes	1

».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le sous-directeur de la fonction militaire,

Gilbert ANSBERQUE.